



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTÉRIM HOSPITALIER : OUTIL UTILISÉ POUR ACCÉLÉRER LES RESTRUCTURATIONS

Le récent rapport sur l'intérim médical dans les établissements hospitaliers a le mérite de mettre en lumière une situation connue de longue date et que la CGT n'a eu de cesse de dénoncer.

En effet, le problème n'est pas de stigmatiser des médecins qui abuseraient du système mais bien de pointer les responsabilités. Il est clair que l'Etat avec les ARS ont contraint les établissements à la mise en place de ce système pervers pour les fragiliser afin de justifier les restructurations et les fermetures d'établissements. Les arguments utilisés semblent alors de bon sens : « *Vous voyez bien, on ne peut pas recruter, il faut donc fermer* » ou alors « *Vos charges de personnel sont trop importantes, vous êtes en déficit du fait du maintien de ces activités, il faut donc les supprimer* ».

Il s'agit vraiment du « bal des faux-culs », car cette technique est utilisée également pour les personnels non médicaux. Pour préparer la suppression d'activités, les personnels titulaires sont remplacés dans un premier temps par des contractuels, puis on décide de la restructuration en mettant fin aux contrats. A cet égard l'exemple de l'hôpital de Nanterre est emblématique.

Comme l'a souligné depuis longtemps la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, la question de fond est celle de l'organisation d'un véritable service public de la Santé et de l'Action Sociale. Cela passe notamment par une organisation territoriale de ce service public, avec une régulation de l'installation des professionnels associée à un autre mode de rémunération. Comment accepter aujourd'hui un système de concurrence entre le public et le privé, voire entre établissements publics, avec des différentiels de rémunération et des modes de financement illégitimes ?

Des réformes sont nécessaires pour maintenir et développer une offre de soins de qualité. Nous sommes inquiets des premiers éléments qui émergent concernant la future loi de santé publique promise par Marisol Touraine. La loi HPST ne semble pas remise en cause et la notion de service public – malgré les déclarations de la Ministre – ne sera pas rétablie dans son unicité.

La CGT ne manque pas de propositions pour l'avenir de notre système de santé et elle les a transmises au gouvernement. En ce qui concerne la problématique des médecins, elle vient de lancer avec l'AMUF une pétition nationale pour une véritable réforme de leur statut autour des questions du temps de travail et de la pénibilité notamment.

Nous espérons que le gouvernement entende nos propositions et nos revendications et ouvre de véritables négociations sur l'ensemble de ces questions.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

324

Montreuil, le 19 décembre 2013

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr